

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONTIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — La République démocratique et sociale (Deuxième article). — Discours du général Bugeaud. — Les maîtres et les ouvriers. — Courtiers spéciaux des salaires. — Revue parisienne. — Chronique scandaleuse. — La Constitution. — Danger d'un conflit. — Courrier de Paris. — Italie. — Combat sanglant entre les libéraux et les rétrogrades. — Chronique parisienne. — Mesures de sûreté. — Agitation autour de l'Assemblée. — Incident assez piquant. — Arrêté du président de la République. — Discours de M. de Lamartine. — Les journaux rouges. — Fabrique de Reims. — Assassinat d'un mari sur sa femme. — Assemblée nationale. — Nouvelles de Lyon. — Grands détails sur la Revue passée par le maréchal Bugeaud. — Arrestation d'un voleur, pris en flagrant délit. — Prisonniers militaires. — Incendie. — Soies. — Nouvelles étrangères. — Révolte à Vienne. — Nouvelles diverses. — Variétés : A chacun selon ses œuvres, pièce de vers.

Lyon, 9 Février 1849.

La République démocratique et sociale.

(2^{me} article.)

Nous avons dit dans notre précédent article que le socialisme se composait de différentes théories séparées quant au but à réaliser, séparées même quant aux moyens proposés pour atteindre le but poursuivi, mais parfaitement d'accord sur le renversement de ce qui existe. Toutes les sectes dont l'assemblage bigarré compose le socialisme, réunissent leurs efforts pour battre en brèche l'ordre social tel qu'il existe aujourd'hui.

Nous avons déjà vu bien des conspirations contre le gouvernement. Sous l'empire, on conspirait pour la royauté; sous la royauté légitime, on conspirait pour Louis-Philippe, et sous Louis-Philippe enfin, on conspirait pour la République. Peut-être même au moment où nous écrivons, y a-t-il encore des esprits égarés qui conspirent en dépit du suffrage universel, pour rétablir violemment une forme de gouvernement autre que la forme républicaine. Malheur à eux ! car les conspirations anti-républicaines sont des conspirations contre la nation. Hé bien ! tout ces conspirateurs qui à différents degrés ont jeté le trouble et la perturbation dans le pays, ne sont rien auprès de ceux qui aujourd'hui conspirent ouvertement contre les institutions les plus morales et les plus respectées. Autrefois on conspirait contre un trône, contre une famille; aujourd'hui, c'est contre la société elle-même, c'est contre l'humanité tout entière que sont dirigés les coups des démolisseurs.

Nous disons contre la société, puisque la religion, la propriété et la famille, ces bases fondamentales de toute société sont menacées, niées et détruites par toutes les doctrines socialistes.

Nous disons contre l'humanité; en effet l'humanité se résume dans l'homme, et la puissance, la force, l'intelligence et la grandeur de l'homme ne sont rien sans la liberté. Or, la liberté individuelle, ce droit imprescriptible d'avoir une volonté, une opinion, des goûts et des penchants particuliers, le socialisme le remplace par une règle commune, par un joug qui prendrait l'homme au berceau et le conduirait à la tombe, en fixant tous ses mouvements, toutes ses actions par un mécanisme automatique, qui transformerait chaque homme en une machine insensible,

qui en ferait un instrument inerte, un cadavre ambulante, promenant sur la terre son existence factice.

Lisez leurs livres, étudiez leurs systèmes! tous ont cela de commun qu'ils suppriment la liberté pour lui substituer une harmonie mensongère, impossible à obtenir sans la force, et devenant, du moment qu'elle serait imposée, le plus impitoyable esclavage.

Comment se fait-il que des esprits éclairés, des hommes sérieux, des consciences loyales se prononcent avec tant de force et d'énergie pour les doctrines socialistes? Comment se peut-il que des jeunes gens à l'âme généreuse et noble, embrassent avec enthousiasme la cause du socialisme? comment se fait-il enfin que, parmi nos ouvriers, un grand nombre montrent tant de dévouement et d'affection pour des utopies que leur bon sens devrait leur signaler comme des mensonges?

Comment cela se fait-il? Hélas! pour qui connaît le cœur humain, cela est bien simple et bien facile à expliquer.

Les premiers, que nous avons appelés des esprits éclairés, sont gonflés d'orgueil et de suffisance; ce qu'ils possèdent de sciences, ce qu'ils ont appris dans les livres, ils se le sont approprié comme étant à eux; les maximes des philosophes, les découvertes des érudits, ils en ont fait leur domaine, en pliant maximes et découvertes à la tournure particulière de leur génie. Tourmentés par la passion de la renommée, par le besoin de faire parler d'eux ils résument leurs erreurs dans un livre et lorsque ce livre est écrit, plutôt que de lui donner tort, ils referaient volontiers tout l'univers depuis le brin d'herbe jusqu'au cèdre, depuis la fourmi jusqu'à l'homme. Partant d'une donnée fautive, ils entassent des arguments mensongers, ils s'appuient d'une logique trompeuse et ils bâtissent à leur idole un temple magnifique; mais quelles que soient les richesses de l'édifice, le Dieu qui y est enfermé n'en est pas moins d'argile. Les chefs de l'école socialiste sont donc avant tout des orgueilleux bourrés de prétentions et de sophismes.

Quant aux jeunes gens qui se laissent séduire à ces rêves dorés par une fantasmagorie brillante, ce sont pour la plupart des têtes ardentes qui sont entrées dans la vie pleines d'illusions et de riantes projets. En se heurtant aux réalités si tristes qui sont le fond de l'existence humaine, ils ont été pris d'un profond découragement. Au lieu d'aborder résolument les difficultés et les misères, au lieu de franchir par un effort courageux cette amertume des espoirs déçus, qui forme comme le seuil de la vie, ils ont reculé. Délaissés et isolés au milieu de la société, ils cherchent leur place au soleil, et au lieu de s'en prendre à eux, ils cherchent dans l'ordre social la cause des maux qu'ils se sont créés.

Les ouvriers, les travailleurs souffrent trop de misères réelles, trop de douleurs poignantes pour ne pas se rattacher à tout ce qui leur semble un remède, à tout ce qui paraît renfermer une espérance, à tout ce qui leur montre un adoucissement. Ils ne voient pas dans le socialisme un mensonge ou une erreur, ils y voient une promesse et ils attendent.

Nous venons d'énumérer les gens de bonne foi qui croient au socialisme.

Dans un dernier article nous parlerons des habiles qui en vivent et qui l'exploitent. En outre, de même que toute plante mauvaise à son emploi utile, de même toute idée dangereuse a son côté profitable; nous rechercherons, en terminant, quels sont les fruits

avantageux que peut renfermer le socialisme, et par quels moyens légaux on peut les obtenir.

Le discours de M. le maréchal Bugeaud, à Bourges, continue d'occuper tous les journaux, et, à notre grand étonnement, ceux qui affectent les allures les plus républicaines sont ceux qui le blâment le plus vivement.

Cependant la République est bien le gouvernement de la majorité et des lois. Or, les départements forment la majorité du pays; donc une révolution faite à Paris et désapprouvée par les départements, serait anti-républicaine et anti-nationale. M. le maréchal Bugeaud est avec les principes de la République qui sont aussi ceux de l'ordre et de la justice, lorsqu'il manifeste l'intention de se mettre à la tête des bons citoyens pour réprimer toute émeute anarchique ou autre, tentée à Paris.

A moins cependant qu'aux yeux de certains journaux, il n'y ait de bonne République que celle sortie des mains sanglantes d'une minorité révolutionnaire. Dans ce cas, ces journaux devraient le dire; nous saurions alors d'où vient leur colère contre M. le maréchal Bugeaud, et contre ceux qui veulent, avec lui, secouer le joug de la démagogie parisienne.

Nous avons donné hier la circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets, dans laquelle il leur enjoint de ne faire intervenir en aucun cas l'autorité entre les maîtres et les ouvriers, en matière de salaire. M. le ministre, conséquent avec les principes économiques dont il est un des organes les plus distingués, s'appuie sur la liberté, qui doit et peut seule présider à toutes les transactions commerciales et industrielles.

Cette opinion est aussi la nôtre. Toutefois nous croyons également que la liberté, pour être féconde, doit s'adjoindre tous les secours qui ne l'étouffent point. Le premier de tous, à nos yeux, c'est la publicité; nous voudrions la voir intervenir dans la question des salaires; et peut-être en résoudrait-elle les graves difficultés.

Jusqu'ici la publicité a été mise au service de la spéculation, et elle l'a merveilleusement servie. Les prix des marchandises cotés à toutes les bourses de l'Europe, servent de bases à toutes les grandes affaires, et cette publicité garantit aussi bien les droits de l'acheteur que les intérêts du vendeur.

Si les bourses servaient aussi de centres à la publicité des salaires, les intérêts des maîtres et ceux des ouvriers y trouveraient la garantie la plus sûre et la plus équitable; l'équilibre s'établirait successivement entre les salaires des travailleurs d'une même profession, d'abord dans une même cité, puis avec les centres voisins, puis de proche en proche; bientôt, lorsqu'une profession serait encombrée, les ouvriers, avertis par l'abaissement du salaire, thermomètre perpétuel, se tourneraient vers une autre branche, et la balance s'établirait insensiblement entre tous les genres d'industrie. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur, qui peuvent transporter à peu de frais et en peu de temps, deviendraient alors de véritables instruments de travail pour la population tout entière; et sans secousse, sans violence, par le jeu naturel de la concurrence la plus légitime, les salaires arriveraient nécessairement à un taux à la fois

proportionné aux besoins des familles et aux nécessités de la fabrication et de la vente.

Il suffirait pour cela, nous le croyons, que chaque tribunal ou chambre de commerce reçût, toutes les semaines, du préfet, la mercuriale des divers salaires dans chaque commune ou canton du département. Cette mercuriale, combinée et simplifiée par les soins du tribunal consulaire, ou de *courtiers spéciaux des salaires*, seraient affichée à la bourse et dans les chefs-lieux de canton, publiée dans les journaux, répandue, enfin, autant que possible.

La publicité viendrait ainsi en aide à la liberté et préserverait celle-ci, nous l'espérons, des accusations que nous voyons si souvent lancer contre elle, et qui s'adresseraient plus justement à l'inactivité de ses défenseurs.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, 7 février 1849.

La pensée du petit coup d'Etat parlementaire qu'on annonçait pour lundi 29 janvier, ne semble pas aussi abandonnée qu'on pourrait le croire. Ce coup d'Etat avait peut-être manqué par une de ces circonstances qui, dans la vie politique, produisent souvent de grands résultats.

Voici ce que la chronique scandaleuse conte là-dessus. L'un de ceux qui devaient y jouer un rôle principal n'avait pas couché dans son hôtel dans la nuit du 28 au 29. Une aventure galante l'avait appelé dans un quartier retiré chez une personne qui venait de contracter envers son influence de récentes obligations. Rentré chez lui le matin, il aperçoit le déploiement de forces, il ne peut plus rien objecter. Le scandale eût été grand, car il aurait fallu avouer l'escapade du Céladon grisonnant. On le tenait et les affaires suivirent leur cours. La mine était éventée. Le coup d'Etat parlementaire était impossible.

Voilà pourtant à quoi tiennent les destinées des nations ! l'histoire fourmille de ces petites causes qui produisent de grands effets.

Quant à la persistance d'une partie de l'Assemblée dans la pensée d'une démonstration violente contre la politique modérée du président de la République, des indices significatifs indiquent qu'on y persiste. C'est le petit groupe des habiles, rangés autour de MM. Cavaignac, Dufaure et Marrast qui paraît diriger ce mouvement, qui se préparait à la sourdine. M. Marrast a voulu sonder les membres de l'ancienne commission de Constitution au moyen d'une convocation aussi insolite, aussi irrégulière dans la forme que profondément blessante et presque coupable au fond.

Hier, en effet, M. Marrast a convoqué pour ce matin, à l'hôtel de la présidence, les membres de l'ancienne commission de la Constitution composée en grande majorité des amis politiques de l'honorable président, de ceux qui forment le groupe dont nous parlions.

Le but de cette convocation était une interprétation de la Constitution relativement au conflit qui existe entre le président de la République et l'Assemblée nationale. M. Marrast disait que l'ancienne commission pouvait déclarer que le président de la République n'avait le pouvoir exécutif que par délégation de l'Assemblée. On a toutefois reculé devant une décision positive, mais cette démarche de M. Marrast prouve qu'une certaine partie de l'Assemblée ne recule devant aucun moyen pour absorber le pouvoir du président de la République et le réduire à un rôle purement passif et contraire aux vues des législateurs ; on veut, en un mot, en faire ce mannequin dont parlait M. Barrot. C'est qu'il est dur pour M. Marrast et ses dignes amis du *National* de n'avoir plus à diriger les affaires de la France qu'ils ont si bien arrangées pendant les saturnales de leur pouvoir.

L'Assemblée nationale a reculé devant l'immense danger d'un conflit poussé à sa dernière limite, et nous l'en félicitons. Nous n'attendions pas moins d'une Assemblée qui, en définitive, a rendu de grands services au pays, et qui en rendrait de bien plus grands encore si certains éléments tant soit peu hétérogènes qui lui ont été imposés et appelés par la lave révolutionnaire de février, ne gênaient ses mouvements.

M. le ministre de l'intérieur a prouvé, dans la séance du 5 février, que s'il s'avait, quand l'intérêt public l'exige, se montrer plein de fermeté, il savait aussi se montrer animé d'un esprit de conciliation.

Il eût été facile à M. Léon Faucher de joindre son démenti à ceux qui ont été donnés par MM. de Tracy et Rulhière aux assertions de M. Dupont (de Bassac).

M. le ministre de l'intérieur a préféré garder le silence. Il aurait cependant, au sujet du fait concernant son frère, une réponse catégorique à adresser à M. Dupont.

M. Jules Faucher a été nommé sous-préfet à Nérac, par M. Sénard, sans la participation de M. Léon Faucher. Quoique M. Jules Faucher soit un des sous-préfets qui se sont le plus distingués, précisément parce qu'il est le frère du ministre de l'intérieur, il n'a pas encore reçu d'avancement.

Dans la lettre-circulaire adressée aux instituteurs primaires, et citée par M. Dupont, M. Jules Faucher n'a fait qu'exécuter les instructions du préfet.

Ce préfet est un de ceux qui ont été révoqués par M. Léon Faucher. Quant à ses instructions, elles étaient parfaitement légitimes ; elles avaient été préparées par le comité d'instruction primaire, qui s'enquerrait, non pas des opinions, mais des actes des instituteurs, au lieu de porter la plus légère atteinte à la liberté électorale.

Le sous-préfet et le comité voulaient au contraire la protéger en demandant à certains instituteurs primaires, qui avaient abusé de leur position dans la lutte électorale, compte de la conduite qu'ils avaient tenue ; cette conduite étant essentiellement opposée à leur devoir et pouvant altérer la considération dont les hommes chargés d'instruire les enfants doivent toujours jouir.

L'Assemblée, comme le président, n'est, en somme, que l'expression et comme la traduction de la volonté universelle. Or, quand deux traductions se contredisent, il y a un moyen bien simple de reconnaître le vrai sens : c'est de recourir au texte. Ce moyen, si loyal et si facile, le gouvernement le propose ; l'Assemblée le refuse. Ce fait seul suffit à dire lequel des deux est dans le vrai.

(L'Événement.)

Courrier de Paris.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.

Paris, 7 février 1849.

MM. Combarel de Leyval et Denjoy déposent, à l'ouverture de la séance, des pétitions demandant la dissolution immédiate de l'Assemblée : l'une d'elles est signée par 35,000 habitants du Puy-de-Dôme.

MM. Kœnig et Flocon en déposent deux demandant le contraire.

La délibération s'ouvre sur la proposition de M. Lanjuinais.

Après quelques débats sur les incidents de la fin de la séance d'hier et les explications du président, l'article 1^{er} de la proposition, qui veut qu'il soit procédé immédiatement à la discussion de la loi électorale, est adopté.

L'article 2, qui fixe la réunion de l'Assemblée législative au dixième jour qui suivra celui des élections, donne lieu au développement d'un amendement de M. Sénard, qui demande que, vingt jours après la publication des listes électorales, un décret spécial fixe pour toute la France la date de la clôture des listes et la convocation des collèges électoraux.

M. Lanjuinais combat cet amendement, qui n'a d'autre but que d'obtenir un ajournement indéfini aux travaux de l'Assemblée.

Pendant la discussion, M. le président lit une lettre du ministre de la justice qui demande l'autorisation de poursuivre, pour offense envers l'Assemblée, le journal de Metz, le *Pays-Messin*. Cette autorisation, d'après l'explication demandée au président, est nécessaire, parce que c'est au nom de l'Assemblée que les poursuites doivent être faites.

M. Sénard répond qu'il n'a pas l'habitude de tourner les questions. Il entre dans de grands développements sur l'impossibilité de fixer pour la dissolution de l'Assemblée, une date précise, dont le moindre inconvénient serait de voir les représentants se retirer presque immédiatement.

M. Dufaure soutient avec son éloquence habituelle, l'amendement de M. Lanjuinais. D'après celui de M. Sénard, la question reste ajournée. Avec celui de M. Lanjuinais, elle est déterminée. Il engage l'Assemblée de tenir grand compte de l'opinion publique ; il compare la situation de l'Assemblée aujourd'hui avec celle de l'ancien gouvernement il y a un an : il ne voulait, lui, que réprimer, et ne tenait aucun compte de l'opinion qui l'a renversé.

La discussion continue au départ du courrier.

ITALIE.

Le sénateur Plezza, ambassadeur sarde à Naples, est rentré à Turin, le 5 février, sans avoir obtenu d'audience de Ferdinand. L'ambassadeur napolitain auprès de la cour piémontaise, comte Ludolf, a reçu

ses passeports comme représailles du mauvais accueil fait à M. Plezza. On espère que la rupture se bornera aux relations diplomatiques sans en venir à des hostilités déclarées.

Il a eu à Sienné, le 2 février, un combat entre les libéraux et les rétrogrades ; la lutte a été acharnée et sanglante. On a à déplorer des morts et des blessés.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil comparatif sur le budget anglais, qui s'élève à 1,400 millions.

Le nôtre, d'après Garnier-Pagès, est de 1,500 millions au 24 février, et de 500 millions de plus depuis cette époque.

L'intérêt de la dette anglaise consolidée est de (par an). 700,000,000 f., qu'il faut prélever sur les rentes brutes.

Les dépenses navales et militaires coûtent. 450,000,000

La rente et les armées absorbent seules. 1,150,000,000 f.

En revanche, son administration intérieure est moins coûteuse, parce que, dans les comtés, villes et bourgs, s'administrant eux-mêmes à leurs frais, les Anglais dépensent, ailleurs seulement . . . 250,000,000

Total du budget anglais. . . . 1,400,000,000 f., qui se compensent généralement par les recettes, à 100 millions près en moins.

Notre France est infiniment plus riche par son sol ; nous pouvons donc, en nous entendant mieux, arriver à équilibrer le budget.

Le 5 0/0, laissé à 75 95, arrive à 78 50, pour finir avec 20 c. de baisse, à 77 75 à terme et au comptant.

La Banque de France perd 5 f. à 1745.

Le 3 0/0, de 47 10, touche 47 25 et perd 15 c., en définitive, à 46 90 à terme, et 46 75 au comptant.

Le chemin de fer d'Orléans flote entre 740 et 735, dernier cours.

Avignon-Marseille perd 2 50 à 77 50.

Le Nord dépasse un instant 401 25, et finit à 400.

Le marché est faible et incertain devant la discussion de l'amendement Sénart.

Chronique parisienne.

Paris a continué à jouir hier d'un calme parfait ; des mesures d'ordre et de sûreté, auxquelles on ne saurait qu'applaudir, avaient sans doute été prises, mais aucune troupe, aucun corps armé ne s'est montré dans la ville, dont seulement les postes avaient été doublés. Une certaine agitation régnait à la vérité aux abords du palais de l'Assemblée, mais rien ne se manifestait qui ressemblât à l'impression d'inquiétude qui avait régné dans la journée du 29.

Hier, c'était à la 10^e légion qu'avait été confié l'honneur de faire le service du palais de l'Assemblée. Ce soir, des groupes de curieux ont stationné sur les boulevards, vers les ponts surtout où se vendent les premiers numéros des journaux impatientement attendus comme donnant le résultat de la séance.

— Hier, la princesse Mathilde, cousine du président, assistait à la séance de l'Assemblée nationale dans la tribune de la vice-présidence. M. Boulay, de la Meurthe, était à sa droite. La princesse est venue seulement au moment où M. de Lamartine montait à la tribune.

— Un incident assez piquant a suivi le discours de M. Félix Pyat. Cet orateur montagnard, en revenant à sa place, recevait gravement les félicitations des rouges, et particulièrement du citoyen Pelletier, qui lui a dit : F..... ! vous venez de prononcer un discours carré. En ce moment, les yeux de M. Félix Pyat ont rencontré les yeux du général Changarnier qui siège à peu de distance de M. Ledru-Rollin ; il s'attendait peut-être à voir le front du général sombre et plissé ; mais le général Changarnier souriait avec une franche satisfaction, et il a dit à M. Félix Pyat : mais c'est très-joli, c'est très-joli ; votre discours est charmant, du même ton qu'il aurait félicité l'auteur du *Chiffonnier* d'un succès à la Porte-St-Martin. La bonne humeur du général Changarnier a excité une très-vive hilarité, et M. Pyat, voyant qu'il n'était pas pris au sérieux, s'est mis à rire comme les autres.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

Par arrêté du président de la République, en date du 4 février, ont été nommés :

Avocat-général à la cour d'appel de Paris, M. Meynard de Franc, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Moulin.

Avocat-général à la cour d'appel de Paris, M. Juin, avocat, en remplacement de M. Chamaillard.

— La physionomie de la salle des conférences et de la salle des Pas-Perdus, à l'Assemblée nationale, était ce matin parfaitement exempte d'agitation. Autour du palais législatif circulent encore de temps en temps quelques patrouilles nombreuses; mais les curieux sont très-clair-semés, et les rassemblements sont complètement insignifiants. Une partie des troupes arrivées du dehors est encore casernée à Paris sur différents points, par exemple au Palais-National.

— On s'entretient beaucoup de cette phrase des discours de M. Lamartine :

« S'il est vrai que la France, dans sa généralité, dans son indépendance, dans la majorité et la dignité de ses mœurs, ne soit pas assez républicaine ou ne le soit pas du tout, avec quoi la contraindriez-vous à l'être ? »

Cette phrase claire comme le soleil n'a pas besoin de commentaires. Mais les montagnards et les socialistes lui répondront par des injures et des espérances qu'ils est curieux de connaître et que M. Proudhon, l'enfant terrible de l'anarchie, exprime en ces termes :

« Et après tout que nous importe M. de Lamartine ? Il y a longtemps que nous avons la mesure de son courage et de ses convictions. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le savions traître à tout ce qui depuis 50 ans fait la vie et le mouvement politique de la France. Grâce au ciel, il ne nous a jamais trompés : nous savions tout ce qu'il y avait de faux, d'éhonté et de lâche sous cette forme brillante et laryngée. M. de Lamartine n'a jamais fait de l'esprit révolutionnaire qu'une machine à poésie, ce qui pour nous veut dire a mensonges. On a souvent dit du chantre de toutes les aurores qu'il était un courtisan : hélas non, ce n'est qu'une courtisane.

« La République n'a rien perdu à l'apostasie de M. de Lamartine, elle y a gagné. Elle n'a rien à faire avec les faux frères; il lui faut, avant tout, des hommes de conviction et de cœur. Que l'Assemblée nationale fasse ou ne fasse pas les lois organiques, la République n'en est pas moins immortelle. Les royalistes attendent l'Assemblée législative; les républicains attendent la Convention constituante. Hâte-toi donc de faire place à la nouvelle législative, car le temps presse et les destins nous appellent; car nous, les républicains inflexibles, nous, les montagnards de 1848, nous, les démocrates socialistes, nous avons hâte d'arriver à la Convention. »

Il n'y a rien à ajouter à ces paroles et à ces aspirations du parti que représentent M. Félix Pyat et M. Proudhon. C'est clair; comme ils pensent que la France ne veut pas de leur République, ils veulent lui donner leur Convention.

— Quelques journaux rouges des départements se sont égayés sur le prétendu départ de M. Thiers, qui, selon eux, se serait rendu à Lille. Le fait est complètement faux. M. Thiers n'a pas quitté Paris, ni son domicile menacé par les anarchistes. Nous l'avons vu toujours à la séance de l'Assemblée nationale. Pas plus que les autres membres du parti modéré, il n'a songé à fuir devant les menaces d'assassinat. Le temps est passé où l'anarchie en minorité spéculait sur la peau des honnêtes gens. C'est elle qui recule aujourd'hui; la majorité, sûre d'elle-même, courageuse et ferme, lui fait peur.

— Les nouvelles qui nous parviennent de la fabrique de Reims, nous annoncent que les derniers troubles de Paris avaient paralysé les affaires et anéanti la confiance. Par suite de la révélation des projets de nos doublures de 93, le commerce rhénan est dans de véritables angoisses. Samedi dernier, quelques achats se sont faits, mais à des prix réduits. Les acheteurs venus du dehors n'ont fait que peu ou point d'affaires.

— L'identité de la malheureuse femme, dont le cadavre mutilé a été trouvé dans la Seine, près le pont d'Austerlitz, il y a dix jours, a été reconnue hier à la Morgue où elle avait été exposée depuis lors. C'est une blanchisseuse, nommée Marie, femme Huguot; elle demeurait avec son mari, rue de la Roquette, n° 37. Son identité a été confirmée par une personne de la maison et par le concierge. Aussitôt après la reconnaissance, elle a été soustraite aux regards du public. Le mari de cette infortunée,

qui n'avait fait connaître à personne sa disparition, a quitté son domicile dans les premiers jours de la semaine dernière, et n'y a pas reparu depuis; on ignore le lieu de sa retraite. Cette circonstance est interprétée contre lui dans le voisinage, où on l'accuse de n'être pas étranger au crime horrible commis sur sa femme.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 6 février 1849.

M. Sarrans combat les pétitions qui réclament la dissolution de l'Assemblée nationale. Il blâme la conduite de M. de Lamartine et ses tergiversations. Il conclut en disant que l'Assemblée, si elle se retirait, commettrait un suicide.

M. de Lamartine présente de longs développements sur la question de l'existence de la République, et réproche avec énergie la république des anarchistes du 17 mars, du 13 mai et des journées de juin.

Il conclut en donnant son adhésion à l'amendement Lanjuinais.

M. Sauteyra propose un amendement, et demande à le développer.

Voix diverses : A demain ! — Non ! non ! (Violent tumulte.)

Le scrutin de division est réclamé.

Le plus violent tumulte éclate dans l'Assemblée; plusieurs membres interpellent avec vivacité M. le président; des membres de la gauche et du fond de la salle quittent leurs places et se pressent autour du bureau.

M. Mortimer-Ternaux monte à la tribune et ne peut se faire entendre. Les cris : En place ! en place ! partent de tous côtés.

Enfin, au milieu du bruit, M. le président dit : La séance est levée.

Quelques réclamations et des interpellations très-vives se font entendre.

M. le Président quitte le fauteuil.

MM. les représentants se retirent au milieu de la plus grande agitation.

La séance est levée.

Nouvelles de Lyon.

Au moment de mettre sous presse, les régiments en garnison dans notre ville et cantonnés dans les environs arrivent sur la place de Bellecour et viennent prendre position pour la grande revue que doit passer à midi et demi M. le maréchal Bugeaud.

L'aspect de nos troupes, comme toujours, est magnifique.

Quatre régiments de cavalerie dont deux de dragons, un de cuirassiers et le 8^e hussards ont pris position sur la place Bellecour avec quelques batteries d'artillerie.

L'infanterie est disposée sur le quai du Rhône depuis le pont Lafayette, et sur le quai de la Saône depuis le pont de la Liberté.

Une foule immense encombre les abords de la place Bellecour; ce spectacle magnifique du soleil se jouant sur les casques et les cuirasses, ces uniformes brillants, cette musique guerrière, tout cela émeut et électrise.

On admire surtout la tenue élégante du 8^e hussards dont les vestes blanches sont du plus bel effet.

Les quais, avec leurs longues files de soldats, avec leurs bataillons à l'aspect imposant et sévère, ressemblent à une ceinture de fer d'où rayonnent les éclairs du soleil se jouant dans les baïonnettes.

La place de la Charité est couverte d'une multitude d'empresée, attendant la sortie du maréchal Bugeaud.

Au moment où nous allons mettre sous presse, M. le maréchal Bugeaud sort de l'hôtel de Provence accompagné d'un nombreux état-major.

— Mgr. le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, se rendant auprès du pape, à Gaète, vient de passer dans notre ville. Il a été rendre visite au maréchal Bugeaud.

— La cour d'appel de Lyon a confirmé le jugement du tribunal de première instance, qui avait condamné M. Breuil, notaire, à deux ans de prison, pour abus de confiance. Il a subi le maximum de sa peine.

— La personne que nous avons désignée sous les initiales Cl., comme s'étant rendue coupable d'un vol, dans les caves d'un entrepôt de vin, au préjudice des entrepreneurs, est M. Clapissou, ex-adjoint à la Croix-Rousse, qui tenait un entrepôt de vins à Serin; il a été arrêté en flagrant délit.

— On écrit de Tournon :

24 prisonniers militaires, les uns condamnés au boulet, les autres allant en Afrique dans les compagnies de discipline, étaient conduits par deux gen-

darmes. En chemin, ils étaient entrés malgré les gendarmes dans les cabarets et en étaient sortis sans payer. Ils se sont révoltés et ont méconnu les autorités de la ville de Tournon. Cependant, grâce à l'énergie du lieutenant de gendarmerie et du commissaire de police, on les a conduits à la maison d'arrêt où ils ont mis le feu à la paille qu'on leur avait donnée. Ces malheureux auraient brûlé la mairie et les archives sans les prompts secours qu'on a portés, grâce à la vigilance du géolier et du concierge qui ont vu la fumée et ont averti à temps.

— Depuis plusieurs années une école supérieure du commerce a été fondée à Paris et dirigée par M. Blanqui. M. le ministre du commerce, qui accordait à cette école une allocation annuelle de 8,000 fr., vient, sur la demande du directeur, de transformer cette allocation en seize demi-bourses de 500 fr., dont deux sont spécialement attribuées au département du Rhône.

Un concours est ouvert à Lyon à cet effet. Les candidats pourront se faire inscrire au secrétariat-général de la préfecture du Rhône jusqu'au 10 février prochain. L'examen aura lieu le 12 du même mois, et sera présidé par le président de la chambre de commerce.

Les candidats seront examinés sur les principes de la langue française; ils rédigeront, séance tenante, une composition sur un sujet donné. Ils seront tenus de répondre sur toutes les parties de l'arithmétique jusqu'à la théorie des logarithmes. Ils seront interrogés sur les langues italienne, anglaise, allemande et espagnole. Ils devront traduire couramment un sujet choisi dans l'une de ces quatre langues. L'élève qui saura plusieurs langues obtiendra la préférence à mérite égal; l'élève qui aura la plus belle écriture sera également préféré à ses concurrents.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne constate, par la production de son acte de naissance, lors de son inscription à la préfecture, qu'il est Français, âgé de plus de 15 ans et de moins de 18.

SOIES.

Aubenas, 3 février.

Notre marché de ce jour était peu approvisionné en belle marchandise. Tout ce qui a paru a été à peu près enlevé.

Les acheteurs s'efforcent inutilement d'obtenir de la baisse; les propriétaires font bonne contenance et ne se laissent pas intimider par le bruit et le danger des troubles politiques.

Les soies de tout premier mérite se sont payées de fr. 43 à 44 le kil. Elles étaient très-rares.

Les deuxièmes qualités, de fr. 39 à 42.

Les troisièmes qualités, de fr. 35 à 36.

On croit néanmoins que ces prix fléchiront, si le calme et la mévente continuent de régner à Lyon et St-Etienne.

A Romans, même ralentissement pour les achats de soies.

Vendredi, il s'est fait peu d'affaires au marché, aux prix de fr. 34 à 34 50 le kil., soie ordinaire du pays.

A Marseille, les transactions et les arrivages ont été d'une nullité complète toute la semaine; notwithstanding, les cours sont bien tenus, à cause de la pauvreté du dépôt, dont l'ensemble n'arrive pas à 700 balles.

4 ball. Castravan,	11 50 à »	le 12kil.
3 » Payembol,	12 75 » »	»
1 » Mestoup,	13 50 » »	»
3 » Monu,	12 50 15 » »	»

Renseignements commerciaux.

MERCURIALE DE GRAY. — Du 27 janvier au 3 février 1849

1^{re} qualité. — 2^e qualité. — 3^e qual. — Prix m. d. d.

Froment, 15 f. 65	14 f. 86	13 f. 57	14 f. 69	l'hectolitre.
Seigle, 8 64	8 14	7 89	8 22	
Orge, 7 50	6 78	6 30	6 92	
Avoine, 6 28	5 75	4 50	5 54	
Farine, 40 00	37 00	0 00	les 125 k.	

Foin, 28 fr. — Paille, 16 fr.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — VIENNE, 31 janvier. — Chaque jour des dénonciations font découvrir des dépôts

d'armes et de munitions dans la ville et les faubourgs.

On a même découvert hier des fusées incendiaires dans une maison de la Weiburggasse. On répand sourdement le bruit qu'une seconde révolution doit éclater au mois de mars. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un club ambulant s'est formé, qui change chaque nuit le local de ses séances, et sur la trace duquel on est déjà.

Le commandant du corps qui assiège la forteresse de Léopoldstadt ne veut pas sacrifier inutilement des hommes par un essai; il espère que l'artillerie suffira pour prendre la petite forteresse.

Le commandant des assiégés n'est nullement le baron Bayer-Rupert, mais un ancien lieutenant-colonel d'artillerie, du nom de Kautschik, qui s'est jeté dans les bras de Kossuth, de mécontentement de n'avoir pu obtenir de l'avancement.

PRAGUE (Bohême), 30 janvier. — Un courrier du maréchal Radetzky est arrivé à Ollmütz avant-hier matin, et il a demandé de la part de ce général, un renfort de 80,000 hommes. Aussitôt les ministres ont tenu une conférence que présidait l'empereur, on a résolu d'envoyer en Italie toutes les troupes qui se trouvent dans les provinces allemandes, excepté celles de Vienne, et d'employer la garde nationale au service.

ANGLETERRE. — Il est arrivé des nouvelles de New-York du 23 janvier. Les débats étaient peu intéressants.

La manie de l'or continuait, et de tous côtés on partait pour la Californie.

Les nouvelles de Lisbonne sont du 30 janvier. Le maréchal Saldanha avait beaucoup de peine à reconstituer son cabinet.

D'après certaines correspondances, le ministère se composerait du maréchal Saldanha, président du conseil; comte de Castro, affaires étrangères et marine, ad intérim; Lupez, finances; d'Ourem, guerre; Sadavergas, justice.

Nous pouvons déclarer de la manière la plus positive qu'il n'y a aucune vérité dans le bruit en circulation qu'il a été demandé des renforts pour les Indes.

Les crimes de toute espèce continuent d'augmenter en Irlande dans d'effrayantes proportions.

Chambre des lords. — Le comte de Fortescue, lord intendant de la maison de S. M. la reine, donne lecture de la réponse que S. M. a faite à l'adresse, en réponse à son discours.

Cette réponse est conçue dans les termes suivants: Je remercie V. V. S. S., de l'assurance de votre dévouement à ma personne et de votre attachement aux institutions du pays. Ce sera toujours mon désir de favoriser le bien-être du peuple.

Nouvelles diverses.

Le nommé Ferrand, dit *Cosaque*, de la commune de Montigny, canton d'Henrichemont, vient de se punir bien cruellement d'une monomanie de vol dont il ne pouvait se corriger. Un dernier vol pour lequel on lui avait fait des menaces de poursuites, et qui avait désolé sa femme au point qu'elle voulait le quitter, en fut l'occasion.

Le 23 janvier, au moment où sa femme venait de porter du linge au lavoir, Ferrand profita de son absence pour se renfermer chez lui, puis il se mit au cou un chapelet, plaça près de son lit de l'eau bénite avec un aspersoir, s'appuya lui-même contre son lit, prit d'une main un crucifix et de l'autre il dirigea dans sa bouche le canon de son fusil de munition, dont il poussa la détente avec le pied; le coup partit, et Ferrand tomba sur son lit baigné de sang: la charge tout entière avait porté dans la bouche.

Pendant cinq longues journées de souffrances qui précédèrent sa mort, Ferrand conserva toute son intelligence et l'usage de la parole. Jamais un seul mot pour exprimer le regret de quitter la vie, mais toujours un repentir sincère de ses fautes. Pour lui, son suicide était une expiation morale.

Entre la rue des Grès et la rue Rambuteau est une rue en construction, non encore habitée, sauf une maison petite et basse, occupée par un marchand en détail de bois et de charbons. Depuis quelque temps, il tombe dans cette rue, pendant la nuit principalement, des pierres et des pavés de différen-

tes grosseurs, qui n'ont pu être lancés que par une machine très-puissante. On dirait que l'inventeur a choisi ce but avec intention pour ne pas commettre trop de dégâts; la maison du marchand de bois a été enfoncée et a eu les portes et les fenêtres brisées. Les habitants l'ont évacuée et les ouvriers ont abandonné les constructions. Personne n'a encore été tué ou blessé, quoique la foule des curieux afflue aux environs. Un fort détachement de troupes occupe l'emplacement. La police a fait des fouilles infructueuses dans une partie de la rue de la Harpe et ailleurs. On se perd en conjectures sur cet événement, qui est attribué à la malveillance; car de nouveaux Archimèdes, des mécaniciens de profession ne se casent pas dans la nuit des temps.

Ils feraient connaître un procédé nouveau de destruction, propre à l'attaque dans la guerre. Tout Paris s'entretient de ce fait qui, au milieu de l'anxiété générale, cause une sorte de stupeur.

— On écrit de Londres, le 1er février:

« Le fameux forgeron de Gretna-Green, M. Henry Collins, qui, jusqu'à l'abrogation de l'ancienne et immorale loi écossaise sur les mariages, a uni tant de couples en dépit de leurs parents, vient de mourir à Lamberton-Tell, en Ecosse, à l'âge de soixante et onze ans.

« Il a exercé son singulier ministère pendant plus de vingt-trois ans, et durant cet espace de temps, il a célébré plus de sept mille mariages, ce qui fait à peu près trois cent cinq mariages par an. Il se faisait payer de 10 à 20 guinées par chaque mariage, selon les moyens des époux: aussi a-t-il laissé une fortune très-considérable, mais on en ignore encore le chiffre. »

— Il paraît que l'origine de la boussole, que l'on croyait ne remonter tout au plus qu'au XII^e siècle, M. Duteil, conservateur du musée égyptien du Louvre, a retrouvé la boussole égyptienne, qu'on peut aujourd'hui voir osciller dans une des vitrines du musée. Une note a été adressée sur ce sujet par le savant conservateur à l'Académie des sciences, et MM. Pouillet, Regnault et Duperrey sont chargés de faire un rapport sur un sujet qui intéresse l'histoire de la physique, et qui pourrait enfin justifier la fameuse circumnavigation de l'Afrique accomplie par les Tyriens qu'avait envoyés Néchao. On sait que Montesquieu traitait de fable cette expédition, justement parce qu'il était impossible de l'effectuer sans l'aide de la boussole qu'il ne soupçonnait pas avoir été connue des Egyptiens.

VARIÉTÉS.

A chacun selon ses œuvres!

PLÉBÉIENNE.

(Lasciate ogni speranza.)

Lorsque viendra le jour encor bien incertain,
Où de nouveaux élus sortiront du scrutin,
Peuple, au représentant dont l'âme noble et grande,
Sans détour et sans peur, fit de la propagande
En faveur de ton droit, trop souvent méconnu,
Puis encore à celui, qui, modeste, inconnu,
Ne pouvant aborder l'éloquente logique,
Te servit seulement par son vote énergique;
A ceux-là, *réélus*, ta voix dira: Merci!

Mais, au représentant, dont l'unique souci,
Fut de trainer partout l'écharpe tricolore,
Comme un hochet d'orgueil, sans se douter encore
De ses nombreux devoirs; (après plus de neuf mois!)
A celui dont toujours on entendit la voix,
Constamment rétrograde ou bien conservatrice,
Employer de vains mots l'éloquence factice;
A ceux, qui par faiblesse ou par ambition,
Auraient laissé périr la grande nation;
A ceux-là, peuple-roi, ne sauras-tu pas dire:
« Arrière, arrière tous....., ne craignez pas mon ire;
« C'est par le mépris seul, que je veux me venger,
« Car, dans les jours de paix, comme aux jours du danger

« Ingrats que j'ai créés, si je suis vous connaître....
« Je pourrais vous punir...., mais je suis votre maître! »

Ainsi tu parleras, et leur règne expiré
Ramènera, pour tous, le jour tant désiré.....

Vienne donc ce grand jour! car notre belle France
Qui depuis trop longtemps s'étiole en la souffrance,
De ses vives douleurs sera guérie enfin,
Et toi seul, peuple-roi, seras son médecin;
Toi, par qui fut nommé l'élu du dix décembre;
Toi, qui ne formes plus qu'un seul corps, un seul
Toi, qui ne portes point d'habit caméléon; (membre,
Toi, qui restant fidèle à Louis-Napoléon,
Prouveras cette fois aux âmes corrompues,
Se vautrant dans la fange et courant par les rues
Mendier lâchement d'infructueuses voix,
Que le peuple a repris aujourd'hui tous ses droits!
Qu'il se rit des efforts d'une tourbe impuissante;
Qu'il marche, le front haut; que rien ne l'épouvante,
Et qu'au mérite seul il saura, désormais,
Confier librement l'honneur du nom Français!

Lyon, Hôpital de la Charité, 4 février 1849.

JULES MAGNIEN,

Soldat au 6^{me} de ligne.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

8 FÉVRIER 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition: 94. — Soies ouvrées: 80. — Grèges: 14. — Dernier numéro placé: 553.

BOURSE DE PARIS. — 7 février 1849.

3 0/0 au comptant, 46 fr. 75	Quatre Canaux, 50
5 0/0 „ 77 75	3 0/0 Belge 1842, 89
3 0/0 fin courant, 46 90	Banque belge, „
5 0/0 „ 77 75	Actif espagnol, „
Banque de France, 1,745	Emprunt romain, 67 1/4
Obligations de la ville, 1160	Piémont, „

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain. 340	Montereau. 115
Versailles, r. dr. 157 50	Paris à Lyon. „
Idem. r. g. 127 50	Paris à Strasbourg 555
Paris à Orléans. 755	Amiens-Boulogne. 200
Paris à Rouen. 445	Tours à Nantes. 515 75
Rouen au Havre. 247 50	Dieppe. „
Avignon-Marseille. 177 50	Bordeaux à Teste. „
Bâle. 86 25	Lyon à Avignon. „
Vierzon. 263 75	Centre. „
Orléans-Bord. 590	Paris à Sceaux. „
Le Nord. 400	Sceaux. „

TABLETTES LAROQUE le plus efficace des pectoraux contre les *Rhumes, Toux, Catarrhes, Irritations nerveuses*, et maladies de poitrine. — Boîtes: 1 fr. 25 c. pharmacie **LAROQUE**, rue Saint-Polycarpe, à Lyon, et dans chaque ville. **SIROP PECTORAL**, 1 fr. 50 c. la bouteille.

RHUMES, catarrhes, et **IRRITATIONS de poitrine**, de la gorge et des bronches. Contre ces diverses affections, rien n'est plus efficace que le **SIROP** et la **Pâte de Nafé** dont la supériorité sur tous les autres pectoraux a été constatée par les médecins des hôpitaux de Paris, et par la plupart des membres de l'Académie de médecine. Dépôts en cette ville chez M. VERNET, ph. place des Terreaux; ANDRÉ, ph. place des Célestins, et LARDET, ph. à Lyon.

LE PECTORAL que prescrivent les médecins de préférence contre des maladies de poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente **Pâte de Georges**, pharmacien d'Epinal (Vosges), à la réglise (du Codex). Elle est plus agréable que le meilleur bonbon, calme la toux, fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins cher que les autres, par boîte de 65 c. et 1 fr. 25 c., dans toutes les pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins, et Bruny-Chanel, droguistes, rue Lantenne, 15; à Saint-Etienne, Garnier-Martin, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pouchet, confiseur, Grande-Rue, 25, et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue.

A. MEINEL, G^{ra}d.

CHANOINE, Imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.